



Hugo Sigouin-Plasse, avocat

Chef de service, Réglementation et litiges

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 598-3767

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : hugo.sigouin-plasse@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

13 novembre 2020

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable

Notre dossier : 312-00833

Dossier Régie : R-4008-2017

Chère consœur,

Dans sa lettre du 21 octobre 2020¹, la Régie demandait à Énergir de confirmer, au plus tard le 12 novembre 2020, les personnes qu'elle « entend » faire témoigner dans le cadre de l'audience débutant le 23 novembre prochain. Énergir répond à cette demande, avec un léger délai dont nous nous excusons, en précisant ce qui suit.

Comme indiqué dans notre lettre du 28 septembre 2020² ainsi qu'en ouverture d'audience le 30 septembre 2020³, Énergir était prête à procéder à des représentations sur l'enjeu de la rétroactivité, considérant notamment que les « principes devant guider la Régie en matière de rétroactivité tarifaire »⁴ avaient été soumis par les participants en juillet 2019, et réitéré dans les plans d'argumentation déposés, à la demande de la Régie, en septembre 2020. Dans cette perspective, avant que la Régie n'indique vouloir interroger des témoins⁵, Énergir « n'entendait pas » faire témoigner ses représentants, étant d'avis que la Régie disposait des éléments pertinents afin de statuer sur la rétroactivité du tarif GNR provisoire.

¹ A-0168

² B-0364

³ A-0152, p. 11

⁴ A-0035, Lettre procédurale de la Régie du 20 juin 2019

⁵ A-0148, Lettre du 25 septembre transmettant la demande de renseignements n° 10 de la Régie

Il appert donc plutôt que la Régie prenne l'initiative de rouvrir l'enquête et qu'elle entend, à cette occasion, interroger des témoins sur différents sujets cités dans sa lettre du 21 octobre 2020, dont la liste ne serait par ailleurs pas exhaustive. Malheureusement, comme indiqué en ouverture d'audience le 30 septembre⁶, ainsi que dans nos lettres du 23 octobre⁷ et 29 octobre⁸, plusieurs questions se posent à l'égard des sujets identifiés par la Régie et, à défaut d'avoir pu bénéficier de l'éclairage qu'aurait procuré une rencontre préparatoire, celles-ci persistent.

Dans les circonstances, Énergir est dans l'impossibilité de confirmer, comme lui demande la Régie, les personnes qu'elle « entend » faire témoigner. Elle signale plutôt que les personnes suivantes seront présentes lors des audiences :

- Caroline Dallaire, Directrice, Réglementation et tarification
- Vincent Regnault, Directeur, Approvisionnement gazier et développement gaz renouvelables
- Raphaël Duquette, Conseiller principal, Développement projets GNR
- Josée Duhaime, Directrice, Ventes grandes entreprises
- Julie Pouliot, Directrice, Programme SAP

Ces personnes pourront être entendues au besoin, sous réserve toutefois des représentations et objections qu'Énergir ferait valoir à l'égard des questions qui pourraient leur être posées, ainsi que sous réserve de tout moyen préliminaire qu'Énergir pourrait soulever en temps opportun, le cas échéant.

Nous déposons finalement une version révisée de la pièce Gaz Métro-1, Document 5 (*curriculum vitae*).

Nous vous prions de recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Hugo Sigouin-Plasse*

Huo Sigouin-Plasse
HSP/mb

p.j.

⁶ A-0152, p. 12

⁷ B-0393

⁸ B-0397